



**Commune de Missy
Municipalité**

Préavis n°01/2024 Au Conseil Général

Comptes et gestion 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes et la gestion 2023.

Résultats de l'exercice

Le budget pour 2023 présenté par la Municipalité dans le préavis municipal PM05-2022 et adopté par le Conseil Général dans sa séance du 13 décembre 2022 prévoyait un excédent de charges de **CHF 25'500.-** (2.19% des recettes). A la clôture de l'exercice, on constate un bénéfice de **CHF 81'014.81** (6.34% des recettes). Le capital passe ainsi de **CHF 1'007'634.68 à CHF 1'088'649.49**

Voici la comparaison entre les comptes et le budget :

	Comptes 2023	Budget 2023	en +, en -	<i>Comptes 2022</i>
Total général des charges	1'196'160.35	1'188'000.00	-8'160.35	1'263'427.06
Total général des revenus	1'277'175.16	1'162'500.00	-114'675.16	1'334'203.77
Résultat final	81'014.81	-25'500.00	-106'514.81	70'776.71

Comptes par chapitre administratif

	<u>Comptes 2023</u>			<u>Budget 2023</u>	
	Charges	Revenus	Résultats	Charges	Revenus
1. Administration générale	221'074.60	8'521.06	-212'553.54	222'800.00	8'600.00
2. Finances	227'603.29	1'017'888.06	790'284.77	173'000.00	925'500.00
3. Domaines, bâtiments	90'545.75	110'210.00	19'664.25	94'900.00	103'500.00
4. Travaux	243'337.39	96'351.79	-146'985.60	264'200.00	85'400.00
5. Instruction publique	161'485.82	0.00	-161'485.82	190'500.00	0.00
6. Police	47'902.45	1'297.00	-46'605.45	49'100.00	800.00
7. Sécurité sociale	161'303.80	0.00	-161'303.80	154'800.00	0.00
8. Services industriels	42'907.25	42'907.25	0.00	38'700.00	38'700.00
Totaux	1'196'160.35	1'277'175.16	81'014.81	1'188'000.00	1'162'500.00

Révision des comptes

Les comptes 2023 ont été contrôlés en date du 18 avril 2024 par Fiprom.

La Municipalité a adopté les comptes dans sa séance du 6 mai 2024.

Charges non budgétées – Dépenses extraordinaires

Selon l'Art. 80 du Règlement du Conseil Général 2019 et l'art. 11 al.1 du RCom, Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature (*Missy 2021-2026 CHF 25'000.-*). Al. 2 Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général.

Crédits accordés par le CG :

PM03-2023 : Réfection d'une partie de l'enveloppe extérieure de l'Eglise de Missy CHF 175'000.-

PM06-2023 : Assainissement de l'éclairage public CHF 65'000.-

Dépenses extraordinaires

720.352.01 ARAJ, rattrapage exercice précédent CHF 8'560.30

Recettes extraordinaires

220.451.03	ETACOM : péréquation exercice précédent	CHF 32'153.00
310.423.01	Loyer pour antenne 5G	CHF 8'100.00
470.451.00	DGE Remboursement de 60% entretien ruisseau des Vaux	CHF 3'062.10
410.352.00	Prestations de l'AISTBV	CHF 6'784.55

Attributions aux fonds de réserve

460.381.00	Attribution à réserve épuration	CHF 2'526.74
810.381.03	Attribution à réserve service des eaux	CHF 9'030.00

Prélèvements aux fonds de réserve

430.480.00	Prélèvement à réserve chemins AF	CHF 3'030.35
------------	----------------------------------	--------------

Personnel communal et auxiliaire

La Municipalité remercie les employés communaux ainsi que le personnel auxiliaire pour leur travail en 2023 au service de la population :

- Mme Yannick Michel, secrétaire
- M. Philippe Jean-Mairet, boursier
- Mme Annick Rochat
- M. Laurent Pahud
- M. Jean-Pierre Hänggeli
- M. François Riesen
- M. Charles Thévoz.

La répartition des salaires auxiliaires a été faite en fonction des heures enregistrées pour chacun des chapitres administratifs.

Municipalité

La Municipalité a siégé lors de 41 séances ordinaires.

La Municipalité a présenté les préavis ou rapports municipaux suivants au Conseil général :

- PM 01-2023 Révision des statuts de l'ASIPE
- PM 02-2023 Comptes et gestion 2022
- PM 03-2023 Réfection d'une partie de l'enveloppe extérieure de l'Eglise de Missy
- PM 04-2023 Arrêté d'imposition 2024 et 2025
- PM 05-2023 Budget 2024
- PM 06-2023 Assainissement de l'éclairage public en LED

Dossiers en cours :

- Revitalisation de la Petite Glâne
- Révision du PGA
- Règlement de police
- Réfection des façades de l'église
- Réfection de l'éclairage public

Statistiques diverses

Population	2023	2022	2021
Population au 31.12	379	386	366
Naissances	2	7	6
Décès	3	3	2
Police des constructions			
Permis de construire et autorisations délivrées	12	18	6
Permis d'habiter	5	5	2
Ordures ménagères et déchets			
Ordures ménagères, en tonnes	20.14	15.16	19.21
Déchets encombrants	2.13	1.79	3.13
Biodéchets	15.43	15.72	18
Papier	18.53	17.09	17.54

Les variations importantes entre le budget et les comptes sont commentées ci-après :

1 - ADMINISTRATION GENERALE**100 - Conseil Général**

100.300.01 et 100.3000.03 Traitements du personnel et Jetons de présences/indemnités

Comme en 2022, moins de préavis municipaux ont été présentés au Conseil général et donc moins de travail pour les commissions.

150 – Affaires culturelles et de loisirs

150.365.00 Don, aide humanitaire

La société de musique « La Lyre » de Grandcour a fêtés ses 100 ans, la commune de Missy a versé un montant de cinq cent francs.

2 - FINANCES**210 - Impôts****210.330.00 Défalcations sur impôts - 210.409.00 Impôts récupérés après défalcation**

La perception des impôts est faite par l'ACI. Les défalcations sont assez variables et peu prévisibles. Une part peut être récupérée par la suite.

210.403.00 Impôt sur les gains immobiliers

Ce montant est lié au nombre et à l'importance des gains lors de transactions immobilières, il est donc très variable.

210.404.00 Droits de mutations

Les droits de mutations sont également imprévisibles, comme les gains immobiliers.

Calculs de péréquation, police et cohésion sociale

	<u>2023</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>2022</u>
<u>Péréquation directe</u>			
220.351.02 Alimentation (Charge)	-167'782.00	-155'081.00	-160'879.00
220.451.01 Population (Produit)	49'448.00	47'223.00	49'932.00
Solidarité des communes	206'142.00	196'721.00	214'878.00
Dépenses thématiques *	4'000.00	27'040.00	15'000.00
Total net de péréquation	91'808.00	115'903.00	118'931.00

* Estimation prudente, les dépenses des communes n'étant pas encore connues

Facture policière

Communes délégatrices	-15'749.00	-14'526.00	-14'526.00
Répartition du solde	-9'789.00	-9'859.00	-9'387.00
Total de la facture policière	-25'538.00	-24'385.00	-23'913.00

Participation à la cohésion sociale

Prélèvements conjoncturels	-12'234.00	-12'293.00	-12'293.00
Solde réparti en points d'impôts	-99'663.00	-102'138.00	-110'384.00
Total de la cohésion sociale	-111'897.00	-114'431.00	-122'677.00

Synthèse des montants de péréquation	-45'627.00	-22'913.00	-27'659.00
---	-------------------	-------------------	-------------------

3 - DOMAINES ET BATIMENTS

310 - Terrains

310.423.01 Loyer pour antenne 5G

Suite à la mise en service de l'antenne 5G par Swisscom, une indemnité unique de CHF 3'000.- a été versée, le loyer annuel a été versé du 1^{er} avril au 31 décembre 2023, soit CHF 5'100.-. Le loyer annuel est de CHF 6'800.-, indexé. La durée du contrat est de 20 ans.

353 Eglise de Missy

353.314.00 Entretien de l'église

Ce compte comprend l'étude de rénovation de l'église (CHF 3'996.75), la fourniture et pose d'un horloge-mère électronique et d'un mouvement central pour les cadrans (CHF 7'000.-).

355 – Buvette et terrain de football

355.312.00 Electricité, carburant

La commune a pris à sa charge la première facture de Groupe E (CHF 1'191.-). Par la suite, les montants ont été refacturés au FC Ressudens.

355.314.00 Entretien

Principalement, les installations électriques de la buvette et du terrain ont été remises aux normes suite au contrôle OIBT (CHF 9'019.60), la commune s'est équipée d'un dispositif d'arrosage (CHF 5'395.75), des travaux de rénovation du terrain de football ont été entrepris (CHF 11'490.30).

4 - TRAVAUX

410 – Service technique

410.352.00 Prestations de l'AISTBV

Un montant de CHF 6'784.55 a été remboursé pour 2022. Le coût total de l'AISTBV pour 2023 est de CHF 39'732.-.

430 - Routes

430.314.00 Aménagement et entretien de routes

Un curage de grilles a été effectué au Chemin de Fochaux (CHF 899.90), quelques poteaux de bord de route ont été endommagés par un automobiliste inconnu (971.65). Ce compte comprend encore la signalisation, le déneigement et le balayage.

450 Ordures ménagères et déchets

450.318.00 Vidange benne, transport, traitement ordures ménagères

Les coûts semblent être à la baisse, le budget est probablement trop élevé.

460 Réseau d'égouts (EC)

460.381.00 Attribution au fonds de réserve épuration

Le chapitre 46 est un chapitre autofinancé, il n'est pas permis de réaliser des bénéfices et pour cette raison la différence entre les produits et les charges est attribuée à un fonds de réserve affecté.

461 Réseau d'épuration

461.352.00 AGMV part commune de Missy

Les installations de l'AGMV sont vieillissantes et les lits de roseaux depuis leur vidange fonctionnent mal. Un montant supplémentaire au budget 2023 a été refacturé par l'AGMV (CHF 3'591.40).

470 Cours d'eau**470.314.00 Entretien et aménagement**

Suites aux crues de l'automne dernier, une digue vers le dessableur a été aménagée (CHF 2'607.95) et des travaux d'entretien particuliers ont été nécessaires (CHF 2'573.50). Une participation du canton, 60% des frais, a été versée, voir compte 470.451.00.

5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**Associations scolaires :**

ASIPE, association scolaire intercommunale de Payerne et environs, concerne les communes de Chevroux, Corcelles, Grandcour, Missy, Payerne, Trey.

La répartition des coûts s'effectue de la manière suivante :

- pour une demie en proportion de la population au 31.12.2023
- pour une demie en fonction des élèves fréquentant les classes des établissements.

		<u>Répartition des coûts</u>			<u>2023</u>		<u>2022</u>		
Parascolaire		Habitants			377	9'207.65	387	15'078.90	
		Elèves			37		37		
Primaires	4'003'806	Habitants	15'714	127.40	377	48'028.34	96'758.87	387	115'865.97
		Elèves	1'520	1'317.04	37	48'730.53		42	
Secondaires	2'172'792	Habitants	20396	53.27	377	20'080.96	48'016.86	387	45'510.21
		Elèves	700	1'551.99	18	27'935.90		14	

510.352.01 Parascolaire**580 Temples et cultes****580.352.00 Frais de cultes**

La commune de Grandcour n'ayant pas encore transmis le décompte pour 2023, un montant prévisionnel de CHF 6'000.- a été comptabilisé sur 2023. La différence interviendra sur l'exercice 2024.

7 – SECURITE SOCIALE

720 – PREVOYANCE SOCIALE

720.352.01 ARAJ, rattrapage exercice précédent

C'est en juin 2023 que nous avons reçu le décompte final de l'ARAJ, avec un solde de CHF 8'560.30 en leur faveur.

8 SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

810.381.00 Attribution à réserve service des eaux

Le service des eaux étant un domaine autofinancé, l'excédent de recettes doit être affecté au fonds de réserve.

**9 - Bilan de la commune de Missy
au 31 décembre 2022**

91 - ACTIF

Seuls les chapitres ayant une modification conséquente sont commentés ci-dessous

910 Disponibilité**911 - Débiteurs****912 – Placements du patrimoine financier**

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le patrimoine financier comprend les terrains et les bâtiments non affectés à des tâches d'utilité publique. L'amortissement n'est pas obligatoire.

923.000	Terrains	405'000.00
9123.001	Terrain à bâtir en l'Ecrua	1.00
9123.003	Equipement PQ En l'Ecrua	1.00

939 Actifs transitoires**9139.002 Avances de péréquation**

Le compte 9139.002 « Avances de péréquations » représente le solde de péréquation, réforme policière et cohésion sociale en faveur de la commune. Les calculs sont basés sur le décompte provisoire reçu en avril 2023. Quelques différences sont encore possibles car les dépenses thématiques ne sont pas encore connues, mais cela représente l'estimation la plus proche possible des charges et produits de péréquation pour l'exercice 2022.

914 – Patrimoine administratif

Selon l'Art. 17 du RCom, les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants :

- a. dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation ;
- b. trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions. Ce délai, sur demande, peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat. (Par ex. les conduites du réseau d'eau potable dont la durée de vie peut être de plus de cinquante ans).

Liste des amortissements :

<u>Compte</u>	<u>Titre</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>	
352.331.01	Amortissement génératrice pour le PRU	500.00	2027	
355.331.00	Amortissement tracteur tondeuse	2'000.00	2031	
430.331.00	Amortissement route du village	33'000.00	2026	
430.331.01	Amortissement route PQ "En l'Ecrua"	5'000.00	2038	
440.331.00	Amortissement place du village	20'000.00	2031	
440.331.01	Amortissement réaménagement place de jeux	5'400.00	2031	
810.331.01	Amortissement réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	1'000.00	2035	
Total des amortissements		66'900.00		

Voici l'évolution des objets figurant au bilan :

9141 - Ouvrages de génie civil

9141.002	Réfection route du village	Solde au 01.01	107'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-33'000.00
		Solde au 31.12	74'000.00
9141.004	Réseau route PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	79'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-5'000.00
		Solde au 31.12	74'000.00
9141.005	Aménagement place du village	Solde au 01.01	177'259.30
		Investissement	0.00
		Amortissement	-20'000.00
		Solde au 31.12	157'259.30
9143.020	Réaménagement place de jeux	Solde au 01.01	47'827.80
		Investissement	0.00
		Amortissement	-5'400.00
		Solde au 31.12	42'427.80
	Transféré au compte n° 9143.020		
9144 - Installations S.I.			
9144.001	Réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	13'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-1'000.00
		Solde au 31.12	12'000.00
9146 – Mobilier, machines			
9146.000	Tracteur tondeuse et génératrice	Solde au 01.01	17'879.00
		Investissement	2'585.00
		Amortissement	-2'500.00
		Solde au 31.12	17'964.00

Investissement : PM02-2021 – Crédit 89'000.-

9143.010	Poursuite révision du PGA	Solde au 01.01	46'592.44
		Investissement	64'178.17
		Amortissement	0.00
9143.010		Solde au 31.12	110'770.61

92 – PASSIF**920 Engagements courants**9200.000 Créanciers**922 – Emprunts moyen et long terme**

9220.000	BCV Payerne, ATF (route, eau, épuration)	Solde au 01.01	340'000.00
		Amortissement	-340'000.00
		Solde au 31.12	0.00

9220.040	Prêt Raiffeisen bâtiment communal	Solde au 01.01	150 000.00
		Amortissement	0.00
		Solde au 31.12	150 000.00

928 - Fonds de réserves

Voici le détail des fonds de réserves qui ont connu un mouvement en 2023 :

9280.001	Fonds Service des eaux (SI)	Solde au 01.01	30'537.90
		Attribution	9'030.00
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	39'567.90

9280.450	Fonds déchetterie	Solde au 01.01	462.20
		Attribution	0.00
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	462.20

9280.460	Fonds réseau d'égouts	Solde au 01.01	31'647.67
		Attribution	0.00
		Prélèvement	-1'064.66
		Solde au 31.12	30'583.01

9282.004	Fonds d'entretien des routes SAF (AR 39)	Solde au 01.01	30'382.10
		Attribution	0.00
		Prélèvement	-3'030.35
		Solde au 31.12	27'351.75
9282.006	Fonds de réserve pour entretien des bâtiments	Solde au 01.01	50'000.00
		Attribution	0.00
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	50'000.00

929 - CAPITAL

9290.000	Capital	Solde au 01.01	1'007'634.68
		Attribution du bénéfice	81'014.81
		Prélèvement du déficit	0.00
		Solde au 31.12	1'088'649.49

ETAT DES DETTES

La situation a évolué comme suit :

	2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts - Bilan - 921 -923	150'733.33	490'733.33	540'733.33	590'733.33	640'733.33
Nbr habitants	377	386	366	368	365
Dettes brute par habitant	399.82	1'271.33	1'477.41	1'605.25	1'755.43

La dette brute a diminué de **CHF 340'000.00**, soit de **226.66 %**.

Il s'agit de l'endettement brut et il faut aussi déterminer l'endettement net. La méthode de calcul utilisée est reprise du manuel d'introduction « Gestion financière communale » dont l'auteur est le directeur de l'UCV, M. Gianni Saitta. Partant de l'endettement brut, on déduit les disponibilités - 910, les débiteurs - 911 et le patrimoine financier – 912, * sans les terrains et bâtiments. On obtient le tableau suivant :

Etat de l'endettement :

	Codes		2023	2022
Endettement brut	920	Engagements courants	84'913.85	103'215.64
	922	Emprunts moyens	150'000.00	490'000.00
	923	Engagements fonds spéciaux	733.33	733.33
	925	Passifs transitoires	26'539.12	5'794.15
		Total	262'186.30	599'743.12
- Disponibilités	910	- Disponibilités	-235'499.21	-566'895.45
	911	- Débiteurs	-268'113.18	-283'956.75
	912	- Patrimoine financier	-956'016.87	-891'917.45
	913	- Actifs transitoires	-101'458.98	-69'789.48
	914	- Patrimoine affecté	-12'000.00	-13'000.00
Endettement net			-1'310'901.94	-1'225'816.01
Habitants			377.00	386
Endettement net / habitant			-3'477.19	-3'175.69
Endettement des associations			704'938.19	718'878.45
Endettement net total			-605'963.75	-506'937.56

La dette nette étant négative, on ne peut pas parler d'endettement mais de fortune nette.

D'autres méthodes d'analyses de l'endettement excluent les terrains et bâtiments du patrimoine financier, la raison étant que le processus de réalisation est long et compliqué et l'estimation de ces biens peut ne pas correspondre à la réalité.

Plafond d'endettement – Cautionnements - Associations de communes

La nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003 a introduit la notion de plafond d'endettement. Le plafond d'endettement net a été fixé par le Conseil Général dans sa séance du 15 décembre 2021 à **CHF 1'700'000-** pour les années 2021 à 2026 (voir préavis municipal n° 10-2021).

Les cautionnements sont soumis aux mêmes règles d'application. Le plafond de cautionnement est compris dans le plafond d'endettement net.

Les cautionnements pour la commune de Missy sont :

- ASIPE CHF 704'938.19
- **Total** **CHF 704'938.19**

A fin 2023, l'endettement net total, qui comprend les cautionnements, se monte à : **CHF -605'963.75**.

Le plafond d'endettement de la commune de Missy est respecté.

Quotité de dette nette :

La quotité de dette nette se calcule de la manière suivante :

Endettement net x 100 / les revenus du patrimoine administratif (427 codes par nature), émoluments (431), impôts (40), patentes et concessions (41), total 2023 **CHF 720'405.95**.

427	Patrimoine administratif	49'190.00
431	Emoluments	1'529.00
40	Impôts	704'345.16
41	Patentes, concessions	10'949.80
Revenus administratifs		766'013.96

Quotité d'endettement net :

Endettement net	-605'963.75 x	100.00	=	-79
Revenu patrimoine administratif	766'013.96			

La situation d'endettement de la commune est très saine.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement, ou cashflow, est la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Elle permet de voir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement de la commune à la fin de l'exercice.

La manière de calculer utilisée est la suivante :

(Entre parenthèses = codes par nature)

Partant du total des revenus de fonctionnement (4), on déduit les charges de fonctionnement (3) pour arriver au **solde de fonctionnement** (Résultat de l'exercice). Afin de calculer la capacité réelle de la commune, il faut extraire les recettes ou dépenses extraordinaires qui sont les mouvements des fonds de réserves (380/480 - 381/481), les imputations internes (390/490), et ajouter les amortissements (330/331 - 332/333) pour obtenir la **marge d'autofinancement**.

Calculs de MA :

Calculs de marge d'autofinancement		2023	2022
4	Revenus de fonctionnement	1'277'175.16	1'334'203.77
3	Charges de fonctionnement	-1'196'160.35	-1'263'427.06
Solde de fonctionnement		81'014.81	70'776.71
+ 380 / 381	Attributions	9'030.00	67'592.41
+ 330 / 333	Amortissements (Sans défalcatons)	66'900.00	66'400.00
+ 390	Imputations internes	0.00	0.00
- 490		0.00	0.00
- 480 / 481	Prélèvements	-3'030.35	-50'900.90
Marge d'autofinancement		153'914.46	153'868.22

ESTIMATION DU PATRIMOINE

Estimation fiscale et valeur incendie des immeubles communaux

N°	ECA	Lieu-dit	Terrain	Bâtiment	Valeur incendie
2		Derrière chez Rapin	0.00		
6		Grands Champs	9 500.00		
25	46	Rte de St-Aubin 11		0.00	1 104 980.00
27	150	Rte de St-Aubin 5		305 000.00	1 192 190.00
	54b	Chemin de Rochette 8			867 840.00
	54				790 540.00
39-1	209	Abri collectif		0.00	1 134 000.00
51		Les Grands Vergers	2 000.00		
80	105	Rte des Vernettes 2		400 000.00	1 537 950.00
					29 900.00
105		Les Pièces	0.00		
145		La Rite	0.00		
161		La Grabeille	0.00		
170	133	L'Ecrue		32 000.00	126 600.00
176		Le Chêne	13 000.00		
192		Les Pièces	1 000.00		
202		Partie Deçà	1 000.00		
217		Le Paquier Deçà	7 500.00		
218		Le Paquier Deçà	15 000.00		
231		Les Eterpis	38 000.00		
234	206	Le Paquier Delà	24 000.00		493 824.78
240		Partie Delà	60 000.00		
246		Le Grand Marais	75 000.00		
247		Le Grand Fil	90 000.00		
	8	Couvert de fontaine			50 000.00
	266	Couvert de fontaine			40 000.00
3087		Les Sept Petits (Corcelles)	25 000.00		
Sommes			361 000.00	737 000.00	7 277 824.78
Total EF			1 098 000.00		

ETAT DES TITRES

Désignation		Valeur nominale	Nbr	Total Nominal CHF	Valeur cours	Valeur CHF
Banque Raiffeisen	Parts sociales	200.00	1	200.00	NC	200.00
Abattoir Avenches	Parts sociales	1'000.00	2	2'000.00	NC	2'000.00
Sucrierie d'Aarberg	Action nom. CHF	10.00	28	280.00	24.00	672.00
SAIDEF	Action nom. CHF	40.00	293	11'720.00	NC	11'720.00
Navigation, lacs Neuchâtel, et Morat	Action nom. CHF	1.0	40	40.0	NC	40.00
SI En L'Ecrua SA	Action nom. CHF				NC	205'000.00
	Total			14'240.00		217'832.00

NC = Non coté

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 01/2024 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de ce préavis ;
- Ouï le rapport de l'organe de révision ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver la gestion de la Municipalité en 2023 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2023 ;
- d'en donner décharge au boursier communal, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


O. Thévoz



La secrétaire :


Y. Michel

Municipal responsable : M. Olivier Thévoz, finances

Approuvé en séance de municipalité le 06.05.2024